

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle communautaire lundi le 8 décembre 2025 à 19 h 00.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Line Beauregard, conseillère; Marilyn Dagenais, conseillère; Nathalie Dupont, conseillère; Jessica Cloutier, conseillère et Steve Martin, conseiller, formant quorum sous la présidence de M. Richard Forget, Maire.

Est également présente: Mme Marie-Chantale St-Antoine, Directrice générale et greffière- trésorière.

Est absent : M. Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier- trésorier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le Maire, Richard Forget.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19 h .

2025.12.237

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 8 DÉCEMBRE 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 8 décembre 2025
2. Nomination des représentants de la Municipalité de Lantier auprès de la Régie Incendie des Monts
3. Nomination des représentants de la Municipalité de Lantier auprès de la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs
4. Extrait du registre public des déclarations 2025
5. Bilan des activités par la conseillère Jessica Cloutier
6. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025
7. Adoption de la liste sélective des déboursés
8. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 168 000 \$ qui sera réalisé le 17 décembre 2025
9. Modification de la résolution 2025.09.208 concernant le contrat de crédit-bail pour le camion 10 roues d'une benne quatre saisons et d'équipement de déneigement
10. Modification du statut et ajustement de la classe et de l'échelon salarial de M Sébastien Vaillancourt
11. Permission de voirie et entente d'entretien
12. Programme d'aide à la voirie locale- Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
13. Cadeaux de reconnaissance aux employés
14. Demande de dérogation mineure 2025-020
15. Demande de PIIA 2025-027
16. Adoption du projet de règlement 263-2025 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
17. Adoption de la politique provisoire portant sur l'utilisation de l'intelligence artificielle de la Municipalité de Lantier
18. Fermeture des bureaux municipaux, de la bibliothèque et de l'écocentre pour la période des fêtes

19. Remerciements à l'association Friends of Lantier
20. Gratitude municipale pour la guignolée et le don supplémentaire aux Lantiérois
Période de questions
21. Levée de la séance ordinaire du conseil

2025.12.238 **2. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LANTIER AUPRÈS DE LA RÉGIE INCENDIE DES MONTS**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU de nommer, M. Richard Forget, Maire comme représentant auprès de la Régie Incendie des Monts pour la Municipalité de Lantier et de nommer Mme Line Beauregard, conseillère comme représentant substitut auprès de ladite Régie.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2025.12.239 **3. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LANTIER AUPRÈS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU de nommer, M. Richard Forget, Maire comme représentant auprès de la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs pour la Municipalité de Lantier et de nommer Mme Line Beauregard, conseillère comme représentante substitut auprès de ladite Régie.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2025.12.240 **4. EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS 2025**

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté un code d'éthique et de déontologie en date du 14 février 2022;

ATTENDU QUE ce code prévoit que la personne qui reçoit tout avantage qui excède 200 \$ et qui n'est pas de nature purement privée doit, dans les 30 jours de sa réception produire une déclaration écrite dans un registre prévu à cette fin;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU

QUE le Directeur général et greffier-trésorier dépose un extrait du registre public des déclarations faites par les membres du conseil pour l'année 2025.

Aucune déclaration en date du 8 décembre 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

BILAN **5. BILAN DES ACTIVITÉS PAR LA CONSEILLÈRE JESSICA CLOUTIER**
(Déjeuner Centraide et guignolée)

2025.12.241 **6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2025**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2025.12.242 **7. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS**

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution

2025.01.007 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO	MONTANT
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	3900	135.62 \$
[REDACTED]	3901	2 549.75 \$
PETITE CAISSE	3902	298.90 \$
TOITURE SIMON LEFEBVRE	3903	7 336.58 \$
MICHEL CHARBONNEAU	3904	550.00 \$
9510-5797 QUÉBEC INC.	3905	1 724.63 \$
FORMULES MUNICIPALES INC.	3906	939.35 \$
GH2O INC.	3907	1 268.82 \$
ILLICO PHOTOCOPIES	3908	16.10 \$
INNOV PROMOTIONS	3909	570.56 \$
LA JARDINIÈRE STE-AGATHE	3910	402.41 \$
TERAPRO CONSTRUCTION	3911	1 159.70 \$
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	3912	2 414.48 \$
LES PRODUCTIONS FLASH BOUM ET PATATRA	3913	896.81 \$
ASS. PROTECTION LACS LUDGER ET CARDIN	3914	4 000.00 \$
BOUFFE LAURENTIENNE	3915	1 000.00 \$
BRANDT MONT LAURIER	3916	8 340.79 \$
BUREAU EN GROS	3917	95.41 \$
[REDACTED]	3918	115.00 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES	3919	39.44 \$
CREIGHTON ROCK DRILL LIMITED	3920	3 198.61 \$
EXTERMINATION ZLS INC.	3921	2 356.99 \$
MARCHÉ M.BOUCHARD	3922	309.40 \$
FONDATION LA TRAVERSÉE	3923	1 000.00 \$
[REDACTED]	3924	91.98 \$
PRÉVOYANCE ENVERS LES AINÉS DES LAURENTI	3925	300.00 \$
ADT CANADA INC	3926	179.36 \$
LIBRAIRIE CARPE DIEM	3927	276.73 \$
ÉQUIPEMENTS PRO-FIT INC.	3928	2 292.33 \$
LES ENTREPRISES S.LAURIN	3929	563.38 \$
ÉQUIPEMENTS BUREAU DES LAURENTIDES	3930	1 041.39 \$
LIBRAIRIE LE SENTIER INC.	3931	325.07 \$
MB RÉFRIGÉRATION	3932	2 604.21 \$
POSTES CANADA	3933	178.08 \$
SANS TRACES - PRODUITS ET ACCESSOIRES	3934	Annulé
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	3935	Annulé
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	3936	1 601.31 \$
CENTRAIDE HAUTES-LAURENTIDES	3937	675.50 \$
SANS TRACES - PRODUITS ET ACCESSOIRES	3938	45.35 \$
	Total :	50 894.04 \$

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS
BMO

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses	68 778.54 \$
Services de téléphonie	343.68 \$
Services de téléphonie	273.30 \$
Hydro-Québec	1 775.01 \$
Fonds de pension - AON	10 012.27 \$
DAS Provincial	23 223.89 \$
Remises salariales fédérales	8 718.54 \$
Desjardins - Fonds de pension	891.44 \$
Harnois Énergies	740.82 \$
BMO	893.77 \$
Assyst Paiement	15 000.00 \$
ACCEO TRANSPHERE	86.59 \$
Cogeco cable	83.88 \$
Frais Moneris	59.61 \$
Crédit-Bail (Chargeuse/Rétrocaveuse 2022-2027)	4 783.84 \$
Crédit-Bail (Pelle Hydraulique 2021-2026)	4 005.46 \$
	Total
	139 670.64 \$

PAIEMENTS DIRECTS

NOM DU FOURNISSEURS	# PAIEMENT	MONTANT
LE SPÉCIALISTE LOUISOUND INC.	118	10 347.75 \$
AGENCE HURTUBISE INC	130	74.07 \$
LEBLANC ILLUMINATIONS CANADA	131	N/A
BMR	132	1 028.32 \$
BUDGET PROPANE	133	517.60 \$
CANADIAN TIRE	134	345.94 \$
CENTRE DE LOCATION GM INC.	135	2 725.87 \$
COOP CHIFFON MAGIQUE	136	54.88 \$
DHC AVOCATS	137	2 355.23 \$
DYNAMITAGE ROGER MOREL & FILS	138	2 248.34 \$
ÉQUIPE LAURENCE EXPERTS-CONSEILS	139	862.31 \$
PILON & MÉNARD, HUISSIERS DE JUSTICE INC	140	804.53 \$
FED QUE. DES MUNICIPALITES	141	385.17 \$
LOGISTIQUE LAURENTIDES INC	142	80.48 \$
LORTIE ET MARTIN LTÉE	143	2 240.71 \$
YVON MARINIER INC.	144	2 592.98 \$
M. MEILLEUR ÉLECTRIQUE	145	658.24 \$
MRC DES LAURENTIDES	146	3 208.12 \$
MÉDIALO INC.	147	392.07 \$
PÉTROLE PAGÉ	148	6 043.94 \$
PREMIUM TECH ELECTRIQUE INC.	149	1 170.47 \$
REMORQUAGE STE-AGATHE	150	379.42 \$
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	151	119.57 \$

SABLIÈRE 329 INC	152	6 496.26 \$
SANIVAC LAURENTIDES/9363-9888 QUÉBEC INC	153	1 080.65 \$
9172-6976 QUÉBEC INC	154	1 735.97 \$
TRAMWEB - AGENCE WEB	155	390.92 \$
	Total :	48 339.81 \$

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2025.12.243

8. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 168 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 17 DÉCEMBRE 2025

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Lantier souhaite emprunter par billets pour un montant total de 168 000 \$ qui sera réalisé le 17 décembre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
193-2018	168 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 193-2018, la Municipalité de Lantier souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

appuyé par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU UNANIMENT

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 17 décembre 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 juin et le 17 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	14 300 \$	
2027.	14 700 \$	
2028.	15 300 \$	
2029.	15 900 \$	
2030.	16 400 \$	(à payer en 2030)
2030.	91 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 193-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 décembre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2025.12.244

9. MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2025.09.208 CONCERNANT LE CONTRAT DE CRÉDIT-BAIL POUR LE CAMION 10 ROUES D'UNE BENNE QUATRE SAISONS ET D'ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT

ATTENDU QUE le contrat de crédit-bail du camion 10 roues a été attribué à SPAR, leasing inc par la résolution 2025.09.208;

ATTENDU QUE la proposition de financement 24 septembre 2025 était valide pour 10 jours et qu'après ce délai, le taux en vigueur sera appliqué à 5 jours avant la date de livraison;

ATTENDU QUE le camion 10 roues sera livré la Municipalité de Lantier au plus tard le 19 décembre 2025;

ATTENDU QUE le montant financer est de 437 700\$, lequel comprend un premier versement de 215 000 \$, suivi de cinquante-neuf (59) paiements mensuels de 4 232,80 \$, ainsi que des frais d'ouverture de dossier de 750 \$, le tout à un taux d'intérêt de 4,68 %;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU d'accepter la nouvelle proposition de financement de **BANQUE TORONTO-DOMINION** et d'autoriser monsieur Richard Forget, maire et M. Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier à signer les documents.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2025.12.245

10. MODIFICATION DU STATUT ET AJUSTEMENT DE LA CLASSE ET DE L'ÉCHELON SALARIAL DE M SÉBASTIEN VAILLANCOURT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU qu'à compter du 5 janvier 2026, le statut de M. Sébastien Vaillancourt soit modifié afin d'occuper la fonction de chauffeur-opérateur, et que la classe et l'échelon salarial soient ajustés conformément à la grille en vigueur, soit classe 4, échelon 3, afin de refléter les responsabilités liées à ce poste.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2025.12.246

11. PERMISSION DE VOIRIE ET ENTENTE D'ENTRETIEN

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports et de la Mobilité durable (ci-après nommé « Ministère »);

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier doit obtenir une permission de voirie du Ministère pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ou conclure une entente d'entretien avec le Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier est responsable des travaux dont elle est maître d'oeuvre;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

Il est proposé par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lantier demande au Ministère de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2026 et qu'elle autorise M. Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la Municipalité de Lantier s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues.

De plus, la Municipalité de Lantier s'engage à demander la permission requise, chaque fois qu'il sera nécessaire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2025.12.247

12. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE- SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2025** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de la conseillère Jessica Cloutier appuyée par la conseillère Marilyn Dagenais il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Lantier approuve les dépenses d'un montant de 10 000\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2025.12.248

13. CADEAUX DE RECONNAISSANCE AUX EMPLOYÉS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU d'offrir aux employés municipaux une carte cadeau d'une valeur de 100\$ chacune.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2025.12.249

14. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2025-020

Demande de permis numéro 2025-255

Edward Glen Weinstein
 Chemin du Lac-Cardin
 Lantier, J0T 1V0
 4811-02-0408-0-000-0000
 Lot : 6 030 053 du Cadastre du Québec
 Zone: 10V

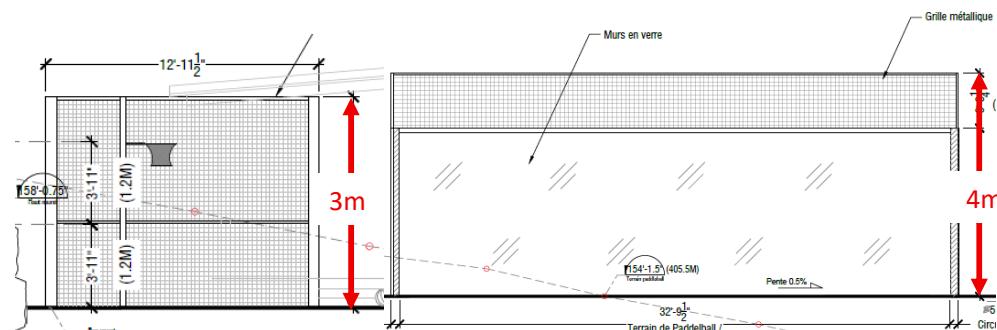
Nature et effets

Construction de deux clôtures d'une hauteur supérieure à la réglementation. (article 12.2.2.1 du règlement de zonage 154-2014).

Dérogation demandée

Construction de deux clôtures d'une hauteur de 3 mètres autour du terrain de basketball et de 4 mètres autour du terrain de paddleball.

Terrain basketball hauteur de 3 mètres. Terrain paddleball hauteur de 4 mètres.



La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

CONSIDÉRANT les neuf points de la grille d'évaluation présentés au CCU résolution 2025.12.65

CONSIDÉRANT que le conseil municipal revoit chaque point de ladite grille et arrive au même résultat,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU qu'après délibération du conseil que la présente dérogation soit et est acceptée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2025.12.250

15. DEMANDE DE PIIA 2025-027

Demande de permis numéro 2025-258, construction d'un bâtiment principal

Monsieur Daniel Lahaise
 128, chemin du Lac-Cloutier
 Lantier, J0T 1V0
 4913-38-2158-0-000-0000
 Lot : 6 648 096 du Cadastre du Québec
 Zone: 7V

Évaluation

5.2 Secteurs montagneux

Pourcentage acceptable 60%

Pourcentage de conformité du projet

94,4%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2025-027 soit et est acceptée selon la résolution 2025.12.66 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2025.12.251

16. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 263-2025 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement numéro 263-2025 remplaçant le règlement 224-2022 ayant pour objet de répondre aux exigences de la loi en matière de code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et déposé avec présent pour faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit et que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2025.12.252

17. ADOPTION DE LA POLITIQUE PROVISOIRE PORTANT SUR L'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE LANTIER

CONSIDÉRANT QUE l'intelligence artificielle (IA) dont l'intelligence artificielle générative (IA générative) apparaissent comme des moteurs de changements importants;

CONSIDÉRANT QUE l'IA dont l'IA générative présentent certains avantages à l'égard d'une augmentation de la productivité, de la créativité et de l'efficacité de la communication avec les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation des outils d'IA et d'IA générative comporte de grands avantages, mais également des risques notamment à l'égard de la cybersécurité, du traitement des renseignements personnels, du respect et de la protection de la propriété intellectuelle, dont les droits d'auteurs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lantier est soumise notamment aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

CONSIDÉRANT QU' il est actuellement difficile d'établir et de départager les risques exacts posés par l'IA et l'IA générative et qu'il est donc nécessaire d'adopter une politique provisoire jusqu'à ce que les risques posés par les différents outils soient dès que possible identifiés et évalués.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lantier adopte officiellement la Politique provisoire portant sur l'utilisation de l'intelligence artificielle;

QUE cette politique entre en vigueur dès son adoption et s'applique à tous les employés, élus et ou toute personne autorisée agissant pour ou au nom de la municipalité;

QUE la direction générale est mandatée pour assurer la mise en œuvre de cette politique, incluant la formation du personnel, l'acquisition des outils technologiques nécessaires et le suivi de la conformité;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2025.12.253

18. FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX, DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE L'ÉCOCENTRE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

IL EST PROPOSÉ la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU de fermer les bureaux municipaux, la bibliothèque et l'écocentre du 22 décembre 2025 au 2 janvier 2026 inclusivement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2025.12.254

19. REMERCIEMENTS À L'ASSOCIATION FRIENDS OF LANTIER

CONSIDÉRANT QUE l'association "Friends of Lantier" a amassé des fonds de d'environ 7 800\$ pour venir en aide aux familles Lantiéroises;

CONSIDÉRANT QUE cette contribution permettra d'offrir aux familles dans le besoin un panier de Noël ainsi qu'une aide alimentaire tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE ce geste de générosité envers notre communauté permettra d'accompagner tous les ans de plus en plus de personnes en leur offrant une meilleure qualité de vie;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal remercie tous les membres de l'association Friends of Lantier pour leur grande générosité envers les familles vulnérables de Lantier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2025.12.255

20. GRATITUDE MUNICIPALE POUR LA GUIGNOLÉE ET LE DON SUPPLÉMENTAIRE AUX LANTIÉROIS

ATTENDU QUE la guignolée de la Municipalité de Lantier a eu lieu le 29 novembre dernier;

ATTENDU QUE les bénévoles de la Municipalité de Lantier ont amassé un montant de 2 512,10 \$ ainsi que des denrées non périssables pour le comptoir alimentaire Coup de pouce de Val-des-Lacs–Lantier;

ATTENDU QU'un donateur anonyme a généreusement offert une contribution équivalente à ce montant, soit 2 512.10 \$, afin de soutenir les familles vulnérables;

ATTENDU QUE ce don supplémentaire est attribué exclusivement aux familles Lantiéroises;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal remercie tous les bénévoles et les citoyens pour leur grande générosité et leur disponibilité;

QUE le Conseil municipal exprime également sa profonde gratitude à notre donateur anonyme pour son geste remarquable de solidarité, ayant doublé l'impact de la guignolée par un don de 2 500 \$, destiné uniquement aux familles de Lantier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2025.12.256

21. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 19 h 18.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Marie-Chantale St-Antoine
Directrice générale et greffière-trésorière adj.

Richard Forget,
Maire

Je, Richard Forget, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.